

Siège  
35, route de la Quemine  
71500 Branges

**EXTRAIT**

du registre des délibérations du Comité Syndical  
du **Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple du Louhannais**

Séance du 4 février 2025

Séance du 4 février 2025

Nombre de membres  
du Comité Syndical  
en exercice : 96

Présents à la séance : 60  
Votants : 75

Date de la convocation :  
24 janvier 2025

Date de l'affichage :  
6 février 2025

Objet de la délibération

**Détermination du  
prix de vente des  
composteurs aux  
professionnels\_:**

L'an deux mille vingt-cinq, et le quatre du mois de février à dix-huit heures trente,

Le Comité Syndical du SIVOM du Louhannais, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle du Marais, à Branges, sous la présidence de M. Christian CLERC.

Les délégués représentent leur communauté de communes d'appartenance pour les délégués de Bresse Louhannaise Intercom' et leur commune d'appartenance pour les autres pour la compétence SPANC, leur communauté de commune d'appartenance pour la compétence SIREN et les deux simultanément pour la compétence SIVOM.

**Présents** : Mmes BAILLET Pascale, BEY Sandra, BLANCHARD Karine, BUTTIGIEG Auréline, CHAUSSAT Virginie, COLIN Christelle, DIMBERTON Marie, DUPONT Martine, FAUVEY Audrey, FRAPPET Martine, GRAPIN Annick, GROSS Stéphanie, GUIGON Martine, JAILLET Françoise, LACROIX MFOUARA Béatrice, LAGUT Jocelyne, LARUE Anne, MALAISE Laure, MOREIRA Véronique, MOREL Martine, POULARD Magalie, PUGEAUT Angéline, THEVENET Catherine, MM BARBOTTE Alain, BERNARD Théo, BESSON Stéphane, BLANC Eric, BOILLET Stéphane, BONDIER Patrick, BORNEL Daniel, BRAUD Benjamin, CAMUS Denis, CHAMBON Dominique, CHASSERY Robert, CLERC Jean-Yves, CLERC Christian, COLIN David, COUCHOUX Eric, COULON Jean-François, DAVID Frédéric, DE VECCHI Eric, DUBOIS Claude, FARIA Xavier, FATET Alain, FERRIER Antoine, GAUTHIER Bernard, GROS Stéphane, GUICHARD Christian, GUIGUE Jean Michel, LABOURIAUX Daniel, MALIN Jacky, MOREY Pascal, POUSSIN Luc, SERRAND Franck, TABOURET Christophe, THIÉRIOT Yanick, TREFFOT Claude, VADOT Anthony, VICCHIO Stéphane, WITMANS Matthijs.

**Excusés (représentés par)** : Mmes BOISSOT Agnès (COLIN David), BONIN Sylviane (POUSSIN Luc), COUILLEROT Chantal (BAILLET Pascale), DUROUX Nadine (GROSS Stéphanie), JAEGER Claire (DE VECCHI Eric), KOCKELBERGH Suzanne (GUIGUE Jean Michel), MALOIS Jessica (COLIN Christelle), RODOT Nelly (SERRAND Franck), MM DONGUY Roger (GROS Stéphane), GALOPIN Christophe (BEY Sandra), GONTCHARENKO Alain (BLANC Eric), MASSOT Denis (CLERC Christian), MORAND Stéphane (BARBOTTE Alain), PERNIN Philippe (COULON Jean-François), PERRET Michel (GUIGON Martine).

**Excusés non représentés** : MM GELOT Jacques, REBOULET Jean Michel, VITTAUD Jean-Pierre.

**Absents** : Mmes DA SILVA Mariana, DEJEAN-AGRON Marie, GAUTHIER Sophie, GUILLOT Jennifer, TISSERAND Patricia, VINCEROT Béatrice, WILLAUER Françoise, MM BADET Guillaume, BERNARD Eric, BEY Pascal, CAUZARD Philippe, COLIN Jean-François, FERRE Jérémy, MARICHY Patrick, MERLIN Denis, MORAND Johan, PILLON Christophe, VIVANT Jérôme.

⊙⊙⊙⊙

Monsieur le Président expose que le SIVOM envisage d'acquérir des composteurs spécifiques pour les professionnels, eu égard aux quantités de biodéchets à traiter.

Ces composteurs seront plus solides (section des planches) et de plus grand volume (1m<sup>3</sup> environ ou 1,5 m<sup>3</sup>) avec des grilles anti-rongeurs.

Le coût d'achat de ces composteurs serait d'environ 300 à 400 € HT pièce.

Comme il s'agit de professionnels qui ont des obligations réglementaires, il ne serait pas logique que le SIVOM prenne en charge le financement de ces matériels sur le compte des usagers particuliers. Le SIVOM proposerait de les revendre au coût d'achat (prix d'achat à l'unité + coût de transport) et bien entendu le SIVOM assurerait un accompagnement à la mise en œuvre.

Le comité syndical décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à proposer des composteurs professionnels aux professionnels du territoire syndical dont le prix de vente serait identique au coût d'achat.

Fait et délibéré le 4 février 2025

Pour extrait conforme  
Le Président,  
Christian CLERC.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu à la Sous-Préfecture le 6 février 2025.

Publié, affiché, notifié le 6 février 2025.

REÇU EN PREFECTURE

le 06/02/2025

Application agréée E-legalite.com